

Processus d'élection intégrative

01**Description du rôle**

Le Facilitateur rappelle la raison d'être et les redevabilités du rôle et choisit une durée de mandat. Il précise les personnes éligibles au rôle.

02**Vote**

Chacun.e note sur un bulletin son nom et le nom de la personne pour laquelle il vote. Il est permis de voter pour soi-même. Il n'est pas permis de s'abstenir ou de désigner plusieurs personnes.

03**Partage des votes**

Chacun son tour exprime les raisons de son vote, sans commenter d'autres candidats. Aucune réaction n'est autorisée.

04**Report des voix**

Chacun.e peut changer sa nomination et expliquer la raison de ce changement. Aucune réaction n'est autorisée.

05**Proposition**

Le Facilitateur propose le candidat qui a le plus de voix.

En cas d'égalité, le Facilitateur peut recourir à l'une des options suivantes :

- ▶ Si un seul des candidats ex-aequo a voté pour lui, proposer cette personne
- ▶ Si la personne qui occupe actuellement le rôle fait partie des candidats ex-aequo, proposer cette personne
- ▶ Sélectionner au hasard (pile ou face par exemple) un des candidats ex-aequo et proposer cette personne
- ▶ Revenir à l'étape précédente et demander des reports de voix pour l'un des candidats ex-aequo

06**Tour d'objection**

Le Facilitateur demande à chacun "Vois-tu un tort à ce que ... soit élu au rôle de ...?"
Si des objections sont soulevées, le Facilitateur peut :

- ▶ Permettre une discussion pour tenter de les réduire

OU

- ▶ Abandonner la proposition et revenir à l'étape précédente, en ignorant toutes les voix pour le candidat écarté